

Pour prendre connaissance du règlement complet concernant le Programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables, visitez notre site internet au [www.cacouna.ca](http://www.cacouna.ca).

Sous la section « Administration municipale et développement », recherchez le règlement portant le numéro 119-22.

Pour toutes questions à ce sujet, contactez le bureau municipal.

415, rue Saint-Georges, Cacouna,  
G0L 1G0, (418) 867-1781.



Un enfant utilisera environ 6000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté et il en coûtera entre 1500 \$ et 2500 \$ à ses parents.

Au Québec, ce sont près de 4 millions de couches jetables qui sont enfouies chaque jour, ce qui équivaut à 60 000 tonnes de déchets par année.

Les couches jetables représentent le 3<sup>e</sup> élément en importance en terme de déchets urbains enfouis.



## Programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables

MUNICIPALITÉ DE CACOUNA



2022-2023



## *Saviez-vous qu'une couche lavable remplace 230 couches jetables ?*

- Une copie d'un document démontrant que le domicile du requérant se trouve sur le territoire de la Municipalité;
- L'original de la facture ou du reçu d'achat sur lequel sont indiqués le nombre de couches, le nom de l'entreprise ainsi que les numéros de TPS et TVQ, la date de l'achat et la preuve de paiement;
- Preuve de la naissance ou de l'adoption de l'enfant bénéficiaire des couches;
- Le formulaire d'engagement moral signé.

## Montant de l'aide financière

Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 150,00\$ maximum par enfant, à la suite de l'achat d'un minimum de 18 couches réutilisables.

Pour obtenir la subvention, vous devez compléter le formulaire de demande et fournir les pièces justificatives suivantes : →

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes admissibles au programme de subvention sont celles qui, au moment de l'acquisition de couches lavables, sont domiciliées et résidentes sur le territoire de la Municipalité de Cacouna et détentrices de l'autorité parentale d'un enfant âgé de douze (12) mois ou moins ou dont la naissance de l'enfant est prévue dans les trois (3) prochains mois.

L'achat des couches lavables et réutilisables doit avoir été fait en 2022 ou au cours de toute autre année pendant laquelle ledit programme sera accordé par enfant.

Une seule aide financière par enfant.

